

Dans un communiqué, la FDSEA du Finistère souligne que « *la proposition initiale de contrat doit être présentée par l'éleveur, et non par l'acheteur. Nous mettons donc en garde les acheteurs contre toute tentation d'imposer un contrat écrit aux producteurs.* »

Pour le syndicat, « *cette nouvelle obligation pourrait être une véritable opportunité à saisir par les éleveurs de se regrouper en organisation économique collective.* » Le travail est d'ores et déjà initié au sein de la FDSEA pour accompagner la création d'une OP.

**C'est à l'éleveur
de proposer
le contrat.**